

Structures présentes sur le territoire

Structures gestionnaires de réseaux d'irrigation

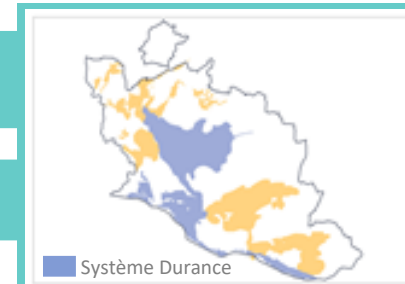
NOM	RESSOURCE UTILISEE	PERIMETRE IRRIGABLE	TYPE
ASCO du Canal de Cabedan-Neuf	Durance (Canal de l'Union LSV)	929 ha	Professionnalisée
ASA du Canal Saint-Julien	Durance (Canal de l'Union LSV)	5000 ha	Professionnalisée
ASCO du Canal de l'Isle	Durance (Canal de l'Union LSV)	3300 ha	Professionnalisée
ASA du Canal de Carpentras – réseau Durance	Durance (Canal de l'Union LSV)	11 462 ha	Professionnalisée
ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon	Durance	2098 ha	Professionnalisée
ASA des Arrosages et Assainissements de Villelaure	Durance (canal du Sud-Luberon)	693 ha	Non-professionnalisée
ASA d'Arrosage et d'Assainissement de Pertuis	Durance (canal du Sud-Luberon)	1100 ha	Semi-professionnalisée
ASA d'Arrosage et d'Écoulement des Eaux Pluviales de Cadenet et Puyvert	Durance (canal du Sud-Luberon)	785 ha	Semi-professionnalisée
ASA des Irrigations de Mérindol	Durance (canal du Sud-Luberon et canal de l'Union LSV)	249 ha	Non professionnalisée
ASA des Cours d'Eau Réunis et de la Durance de Lauris	Durance (canal du Sud-Luberon)	180 ha	Non professionnalisée
ASA d'Irrigation et d'Assainissement de la Plaine de Puget	Durance (canal du Sud-Luberon)	80 ha	Non professionnalisée
ASA de Mèze	Mède	2 ha	Non professionnalisée
ASA du Canal du Moulin Saint-Joseph	Sorgue de Velleron	36 ha	Non professionnalisée
ASCO des eaux de Caromb	Le Brégoux (BV Sorgues)	10 ha	Non professionnalisée

NB : La création d'une nouvelle ASA est envisagée, pour assurer la gestion d'un réseau en projet sur les coteaux d'Avignon (800 ha répartis sur les communes d'Avignon-Montfavet, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Morières, Saint-Saturnin, Vedène). Le projet prévoit une alimentation par de l'eau de la Durance, prélevée sur le réseau des Canaux de la Plaine d'Avignon.

Groupement d'ASP en charge de la gestion de canaux d'amené (transport d'eau)

NOM	ASP MEMBRES
Syndicat Mixte du Canal du Sud Luberon (Procédure en cours pour la formation d'une Union)	ASA d'Arrosage et d'Assainissement de Pertuis ASA des Arrosages et Assainissements de Villelaure ASA d'Arrosage et d'Écoulement des Eaux Pluviales de Cadenet et Puyvert ASA des Cours d'Eau Réunis et de la Durance de Lauris ASA d'Irrigation et d'Assainissement de la plaine de Puget ASA des Irrigations de Mérindol
Union du canal Luberon-Sorgues-Ventoux	ASCO du Canal de Cabedan-Neuf ASCO du Canal de l'Isle ASA du Canal de Carpentras ASA de Saint-Julien

SYSTÈME DURANCE



Principales caractéristiques



Superficies irrigables et irriguées par les structures collectives :
Près de 25 900 ha irrigables, environ 15 800 ha irrigués



Ressource(s) en eau :

- Durance (11 ASP, 25 850 ha irrigables)
- Ressources locales : Sorgues, sources (3 ASP, <50 ha irrigables)
- Prélèvements individuels : 2542 (1805 inclus dans des périmètres d'ASP), dont 81% sur des ressources souterraines (source OUGC 84)



Structures de gestion :

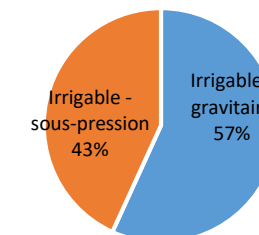
14 ASP, dont 4 concentrent plus de 80% de la superficie irrigable du système
Un syndicat mixte (bientôt union) et une union qui gèrent le transport d'eau à destination de certaines de ces ASP



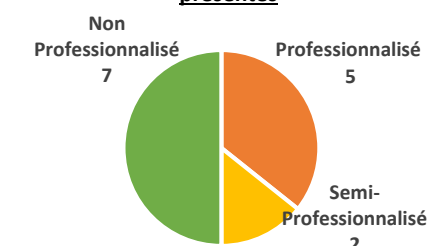
Caractéristiques du réseau :

Une part de plus en plus importante de réseaux pressurisés pour les ASP professionnalisées
Des réseaux gravitaires majoritairement non revêtus pour les ASP non professionnalisées

Modes d'irrigation



Types de structures collectives présentes



Enjeux et dynamiques

- ✓ Coexistence de grandes ASP professionnalisées et d'ASP plus petites aux moyens techniques et financiers limités.
- ✓ Une dimension patrimoniale et une multifonctionnalité des canaux gravitaires (collecte de pluvial, réalimentation de nappes...), et des questionnements sur l'impact de la modernisation des réseaux (passage sous-pression) sur le maintien de ces fonctionnalités.
- ✓ Des difficultés à assurer la maintenance et la sécurisation des ouvrages, notamment des canaux d'amenée (travaux coûteux et peu/pas financés).
- ✓ Une modernisation progressive des réseaux (passage sous-pression) entraînant l'émergence de nouvelles problématiques : coûts de l'énergie, qualité de l'eau, amélioration de l'efficacité des installations...
- ✓ Une consultation des ASP et une prise en compte de leurs infrastructures dans le cadre des réflexions sur l'aménagement du territoire (PLU, SCOT) qui s'est améliorée grâce aux démarches de contrat de canaux, mais qui reste parfois encore insuffisante.
- ✓ La gestion du pluvial qui reste problématique pour certains des grands canaux et pose des questions de responsabilité.
- ✓ Un manque de visibilité sur l'évolution des critères et des conditions de financement et des difficultés liées aux modalités de versement des fonds avec la mise en place du guichet unique (problèmes de trésorerie, surcoûts liés à l'ingénierie financière des projets).
- ✓ Des ASP non professionnalisées qui rencontrent des problématiques similaires à celles des ASP du système Rhône, à savoir :
 - Une évolution des usages entraînant un décalage entre les infrastructures existantes et les besoins,
 - Des moyens financiers et des capacités d'investissement faibles,
 - Une individualisation des pratiques et le recours à des forages privés.

